

Informations de base

2025/0383(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Modification de certains règlements en ce qui concerne la poursuite du développement de l'intégration et de la surveillance des marchés financiers dans l'Union

Modification Règlement 2009/1060 [2008/0217\(COD\)](#)

Modification Règlement 2010/1095 [2009/0144\(COD\)](#)

Modification Règlement 2012/648 [2010/0250\(COD\)](#)

Modification Règlement 2014/600 [2011/0296\(COD\)](#)

Modification Règlement 2014/ 909 [2012/0029\(COD\)](#)

Modification Règlement 2016/1011 [2013/0314\(COD\)](#)

Modification Règlement 2015/2365 [2014/0017\(COD\)](#)

Modification Règlement 2017/2402 [2015/0226\(COD\)](#)

Modification Règlement 2021/23 [2016/0365\(COD\)](#)

Modification Règlement 2019/1156 [2018/0045\(COD\)](#)

Modification Règlement 2023/1114 [2020/0265\(COD\)](#)

Modification Règlement 2022/858 [2020/0267\(COD\)](#)

Modification Règlement 2023/2631 [2021/0191\(COD\)](#)

Modification Règlement 2024/3005 [2023/0177\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

5.05 Croissance économique

Priorités législatives


[Déclaration commune 2026](#)

En attente de la décision de la commission parlementaire

Acteurs principaux






Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	FERBER Markus (EPP)	15/01/2026
	Rapporteur(e) fictif/fictive HEINÄLUOMA Eero (S&D) KNOT Jaroslav (PFE) VAN OVERTVELDT Johan (ECR) PETER-HANSEN Kira Marie (Greens/EFA) PEDULLA' Gaetano (The Left)		
	Commission pour l'évaluation budgétaire	Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire	Date de nomination

	BUDG Budgets	SOUSA SILVA Hélder (EPP)	08/04/2026
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	ALBUQUERQUE Maria Luís	
Comité économique et social européen			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
04/12/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0943 	Résumé
27/01/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0383(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2009/1060 2008/0217(COD) Modification Règlement 2010/1095 2009/0144(COD) Modification Règlement 2012/648 2010/0250(COD) Modification Règlement 2014/600 2011/0296(COD) Modification Règlement 2014/ 909 2012/0029(COD) Modification Règlement 2016/1011 2013/0314(COD) Modification Règlement 2015/2365 2014/0017(COD) Modification Règlement 2017/2402 2015/0226(COD) Modification Règlement 2021/23 2016/0365(COD) Modification Règlement 2019/1156 2018/0045(COD) Modification Règlement 2023/1114 2020/0265(COD) Modification Règlement 2022/858 2020/0267(COD) Modification Règlement 2023/2631 2021/0191(COD) Modification Règlement 2024/3005 2023/0177(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	ECON/10/04671

Portail de documentation
Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2025)0940 	04/12/2025	
Document de base législatif	COM(2025)0943 	04/12/2025	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2025)0943 	04/12/2025	
Document annexé à la procédure	SWD(2025)0943 	04/12/2025	
Document annexé à la procédure	SWD(2025)0944 	04/12/2025	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	CZ_CHAMBER	COM(2025)0940	02/03/2026	
Avis motivé	CZ_CHAMBER	PE785.283	04/03/2026	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2025)0943	19/03/2026	
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2025)0943	23/03/2026	
Avis motivé	IT_CHAMBER	PE786.664	24/03/2026	
Contribution	CZ_SENATE	COM(2025)0943	27/03/2026	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Service de recherche du PE	Briefing	16/02/2026
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	08/04/2026	International Swaps and Derivatives Association
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	26/03/2026	Euronext
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	23/03/2026	Federation of European Securities Exchanges

FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	16/03/2026	Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement Association des Banques et Banquiers, Luxembourg Association des compagnies d'assurances et de réassurances du Grand-Duché de Luxembourg
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	13/03/2026	London Stock Exchange Group
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	10/03/2026	BlackRock
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	05/03/2026	Deutsches Aktieninstitut
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	05/03/2026	Société Générale
PEDULLA' Gaetano	Rapporteur(e) fictif /fictive	ECON	24/02/2026	Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement Association des Banques et Banquiers, Luxembourg Association des compagnies d'assurances et de réassurances du Grand-Duché de Luxembourg
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	24/02/2026	European Association of Central Counterparty Clearing Houses
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	16/02/2026	BVI Bundesverband Investment und Asset Management e.V.
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	11/02/2026	Intercontinental Exchange, Inc.
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	05/02/2026	Finance Denmark Finance Norway Swedish Bankers' Association Finanssiala ry - Finance Finland
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	05/02/2026	21XAG
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	04/02/2026	European Central Securities Depositories Association
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	03/02/2026	Futures Industry Association, Inc.
FERBER Markus	Rapporteur(e)	ECON	27/01/2026	Capital International Management Company
VAN OVERTVELDT Johan	Rapporteur(e) fictif /fictive	ECON	28/11/2025	Euroclear SA/NV

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
KOKALARI Arba	13/04/2026	Euronext
KOKALARI Arba	10/04/2026	Swedish Securities Markets Association (Swedish: Föreningen Svensk Värdepappersmarknad)

Modification de certains règlements en ce qui concerne la poursuite du développement de l'intégration et de la surveillance des marchés financiers dans l'Union

2025/0383(COD) - 04/12/2025 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier les principales réglementations relatives aux services financiers afin d'actualiser et d'harmoniser les règles du marché financier de l'UE pour soutenir la fluidité des activités financières transfrontalières, améliorer la surveillance et s'adapter aux évolutions technologiques et du marché.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen statue conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : cette initiative s'inscrit dans le cadre du paquet « **Intégration et surveillance des marchés** » de la Commission européenne, qui vise à approfondir l'intégration des marchés des capitaux de l'UE, à réduire la fragmentation et à renforcer la convergence en matière de surveillance dans toute l'Union dans le cadre de la stratégie de l'Union de l'épargne et des investissements (UEI).

Le règlement-cadre proposé modifie un large éventail de réglementations financières existantes de l'UE :

- le règlement sur l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) ;
- le règlement sur les infrastructures de marchés européens (EMIR) ;
- le règlement sur les marchés d'instruments financiers (MIFIR) ;
- le règlement sur les dépositaires centraux de titres (CSDR) ;
- le règlement sur la technologie des registres distribués (DLTPR) ;
- le règlement sur les marchés des crypto-actifs (MiCA) ;
- Le règlement sur la distribution transfrontalière de fonds (CBDR)

Cette proposition de règlement comprendra également des modifications ciblées, conformément aux modifications proposées au règlement instituant l'AEMF visant à rendre la surveillance de l'UE plus efficace, afin de modifier :

- le règlement sur le redressement et la résolution des contreparties centrales (CCPRRR) ;
- le règlement sur les opérations de financement sur titres (SFTR) ;
- le règlement sur les agences de notation de crédit (CRAR) ;
- le règlement sur les indices de référence (BMR) ;
- le règlement sur la titrisation simple, transparente et standardisée (STS) ;
- le règlement européen sur les obligations vertes (règlement EuGB) ;
- le règlement sur la notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

CONTENU : le règlement proposé par la Commission **modifie un large éventail de réglementations financières européennes existantes** afin d'améliorer le fonctionnement du marché unique des services financiers en s'attaquant à la fragmentation persistante au sein des secteurs concernés (négociation, post-négociation, gestion d'actifs et services liés aux crypto-actifs) et entre eux. L'objectif général de cette initiative est **d'intégrer les marchés de capitaux de l'UE** et d'améliorer le fonctionnement du marché unique des services financiers au bénéfice des investisseurs, des entreprises et de l'économie européenne dans son ensemble. Ceci contribue à l'objectif principal de **l'Union d'épargne et d'investissement** qui est de permettre aux investisseurs et aux entreprises d'accéder à un plus large éventail d'opportunités financières et de mobiliser l'épargne pour des investissements productifs.

La proposition contribuera à la réalisation de l'objectif général grâce aux objectifs spécifiques suivants :

Favoriser l'intégration du marché et les économies d'échelle

Les modifications proposées visent à **supprimer les obstacles à l'intégration** dans les secteurs clés de la négociation, de la post-négociation et de la gestion d'actifs, et à améliorer la capacité des acteurs du marché à opérer plus facilement entre les États membres, favorisant ainsi l'intégration du marché et les économies d'échelle. Elles stimuleront la concurrence, en veillant à ce que les économies d'échelle soient effectivement répercutées sur les utilisateurs finaux

Permettre une surveillance intégrée

L'initiative vise à remédier aux lacunes et aux inefficacités du cadre de surveillance actuel, en s'attaquant aux incohérences et aux complexités découlant de la fragmentation des approches nationales en matière de surveillance. Elle vise à **rendre la surveillance plus efficace**, plus propice aux activités transfrontalières et plus réactive aux risques émergents, tout en réduisant les charges inutiles qui pèsent sur les entreprises. De manière générale, l'initiative vise à renforcer l'utilisation et l'efficacité des outils de convergence en matière de surveillance de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et à introduire de nouveaux outils, soutenant ainsi un marché unique des services financiers.

Parvenir à une simplification

La proposition vise à **rationaliser les exigences réglementaires**, rendant ainsi les activités transfrontalières plus rentables. La simplification est poursuivie de plusieurs manières: en transférant certaines dispositions des directives vers les règlements; en réduisant la portée des mesures nationales de « surréglementation »; en affinant les habilitations de niveau 2; en rationalisant les dispositifs de surveillance qui se chevauchent, sont coûteux et inefficaces; et, plus généralement, en supprimant les obstacles dans les cadres européens et nationaux pour les opérateurs de marché et les investisseurs.

Améliorer les pouvoirs de surveillance et renforcer le rôle de l'AEMF

Les modifications visent à renforcer l'utilisation et l'efficacité des outils et des pouvoirs de convergence en matière de surveillance, en mettant l'accent sur l'AEMF et sa **gouvernance**. Les pouvoirs de surveillance seraient également transférés à l'AEMF pour les infrastructures de marché transfrontalières les plus importantes (contreparties centrales, dépositaires centraux de titres et plateformes de négociation) et pour tous les prestataires de services liés aux crypto-actifs. L'AEMF verrait également son rôle renforcé dans la promotion de la convergence en matière de surveillance des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et des fonds d'investissement alternatifs commercialisés sur une base transfrontalière.

Faciliter l'innovation

Enfin, les modifications proposées visent à supprimer les obstacles réglementaires à la technologie des registres distribués (DLT), en vue de créer un cadre permettant l'utilisation des nouvelles technologies dans la fourniture de services financiers.